



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 6 avril 2023

**Délibération n° 2023-020**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL 2023 DU CCAS – APPROBATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 11**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Ghislaine BOUVIER, Hélène MAZEIRAUD-PERON

**EXCUSÉS : 4**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Émilie MARCHÈS (pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Ghislaine BOUVIER.

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle au Conseil d'Administration qu'il est proposé de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

**④ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : .....	Excédent :	553 762,81 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) .....	Excédent :	<b>294 383,42 €</b>
	Déficit :	
<b>Résultat cumulé à affecter</b> : .....	<b>Excédent :</b>	<b>848 146,23 €</b>

**④ Résultat de la section d'investissement à affecter**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : .....	Excédent :	654,49 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA)	Excédent :	25 822,41 €
	Déficit :	
<b>Résultat cumulé</b> (ligne R001) exercice suivant.....		<b>26 476,90 €</b>

Restes à réaliser en investissement	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ...	Néant
Recettes d'investissement restant à réaliser : .....	Néant
Soldes des restes à réaliser : .....	Néant
Besoin réel de financement cumulé.....	Néant
<b>Excédent (+) réel de financement (R001).....</b>	<b>26 476,90 €</b>

#### ④ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

##### ▪ Résultat excédentaire

- en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)...Néant
- en dotation complémentaire ..... Néant (recette budgétaire au compte R1068)

Sous-Total (R1068) ..... 0 €

##### - en excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1.....) **848 146,23 €**

**TOTAL ..... 848 146,23 €**

##### ▪ Résultat déficitaire en report au compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté A la section de fonctionnement D002).....Néant

#### ④ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>848 146,23 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution <b>26 476,90 €</b> R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 6 avril 2023

**Ghislaine BOUVIER**  
Secrétaire de séance

**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale




Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.